

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 janvier 2013
Français
Original : anglais

**Lettres identiques datées du 21 janvier 2013, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la République arabe
syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer au document S/2013/10 daté du 2 janvier 2013 concernant les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et l'état d'avancement de leur examen. D'ordre de mon gouvernement, je vous informe que la République arabe syrienne souhaite que soient maintenues les questions suivantes mentionnées au paragraphe 3 de ce document :

53. La question de Palestine (9 décembre 1947; 25 novembre 1966).
62. Organisation de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient (15 décembre 1973; 15 décembre 1973).
63. Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne (12 janvier 1976; 11 octobre 1985).
64. La situation dans les territoires arabes occupés (4 mai 1976; 13 juillet 1998).
65. La question de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (9 juin 1976; 30 avril 1980).
68. Lettre datée du 4 février 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17787).
69. Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17993).
78. Lettre datée du 5 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/939).

Je saisis cette occasion pour réaffirmer la position que la République arabe syrienne a exprimée dans la note n° SC/GEN/46 datée du 9 février 1998 (S/1998/111), adressée au Président du Conseil de sécurité.



Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**
